Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260505-CM20260514-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
5 MAI 2026
DELIBERATION
CM20260514

Le 5 mai 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 28 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.
Absents excusés ayant donné pouvoir : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Sonia GUINY donne pouvoir à Patrice LAMEUL, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Maud GAVAUD.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Proposition de 2 noms pour intégrer la Commission Intercommunale des impôts directs CIID de Ploërmel communauté

Lors du conseil communautaire du 26 mai prochain, il sera proposé la création de la CIID. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels.
Le conseil communautaire proposera une liste de 40 commissaires qui doivent remplir les conditions suivantes :
-être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
-être âgés de 18 ans au moins,
-jouir de leurs droits civils,
-être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
-être familiarisés avec les circonstances locales,
-posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés par la commission
La liste des 40 commissaires sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

En prévision du prochain conseil communautaire, chaque commune est invitée à transmettre 1 à 2 noms de commissaires (conseillers communautaires, conseillers municipaux ou contribuables locaux remplissant les conditions ci-dessus indiquées)

Il est proposé au conseil municipal :

- De proposer 2 noms pour intégrer la Commission intercommunale des impôts directs de Ploërmel Communauté
- D'autoriser le maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260505-CM20260514-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De proposer pour intégrer la Commission intercommunale des impôts directs de Ploërmel Communauté : Viviane LE BORGNE

- D'autoriser le maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.